

PROTOCOLE D'ACCORD

Entre les soussignés

La société **BSG Resources Guinée** représentée par Monsieur AVIDAN ASHER, directeur des opérations,

Et,

La société **MATINDA AND CO LIMITED**, représentée par Madame MAMADIE TOURE, femme d'affaires à DUBREKA.

Il a été convenu ce qui suit :

La société **BSG Resources s'engage** à donner 5% des actions des blocs 1 et 2 de simandou situé en République de Guinée et couvrant les préfectures de kerouané et beyla .

Fait en deux exemplaires

Conakry, le 28 février 2008

Pour la société BSG Resources Guinée

Monsieur AVIDAN ASHER



Pour la société MATINDA AND CO LIMITED

Madame MAMADIE TOURE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.